

## | INDUSTRIE |

# Gérer efficacement ses ressources

La première « action industrie collaborative », organisée par M2A et la CCI, a eu lieu au Parc-Expo de Mulhouse. Son but : favoriser entre les industriels les échanges de ressources ou des déchets, mutualiser les équipements ou partager les compétences.

Édouard Cousin

Échanger, partager, mutualiser est très à la mode. Des graines de courgettes contre des plants de tomates. Des heures de baby-sitting contre un dépannage informatique... Le système est déjà développé dans le domaine des services. Mais il n'est pas moins pertinent dans le monde de l'entreprise en général et de l'industrie en particulier.

Une trentaine de représentants d'entreprises ont participé à la première « action industrie collaborative », mardi matin, au Parc-Expo de Mulhouse. Cette opération a été initiée par Mulhouse Alsace agglomération (M2A), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Alsace et la Chambre de métiers. Elle sera reconduite, en mars prochain notamment. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes « usine du futur » et « alliance pour la transition énergétique ».

## Mettre en relation les uns et les autres

« L'objectif est de permettre aux entreprises de partager leurs ressources. Une PME peut être à la recherche, ponctuellement, d'une compétence de soudeur. Une autre peut disposer de palettes dont elle souhaite se débarrasser », illustre Guillaume Kauffmann, chargé de mission au sein d'Idée Alsace.

« Autre exemple : un petit logisticien ne va certainement pas être en mesure d'embaucher un mécanicien à plein-temps pour entretenir ses véhicules. Dans le même temps, une autre structure peut disposer d'un mécanicien dans ses effectifs, sans qu'il soit employé à plein-temps. » Reste ensuite à répertorier les relations possibles entre les entreprises, celles qui proposent une chose (mais qui peuvent avoir besoin d'une autre) et réciproquement.



Des industriels de la région mulhousienne réunis autour d'une même table, mardi, au Parc-Expo. L'un propose de la ferraille en vrac, un autre dispose d'un appareil de sablage ou de peinture, un troisième emploie des spécialistes eau et assainissement... À grande échelle, les offres des uns peuvent correspondre aux besoins des autres. Photo L'Alsace/É.C.

L'objectif général est de permettre aux entreprises de gérer leurs ressources à moindre coût. voire de gagner de l'argent avec ce qui correspondait à une dépense.

« Vous produisez des déchets et vous payez pour leur collecte... Et si une entreprise avait besoin de vos déchets ? », explique la présentation remise aux participants. « Vous souhaitez plus de flexibilité pour répondre à des variations d'activité... Pourquoi ne pas devenir co-employeur ? » Autre cas de figure : « Vous constatez que certains de vos équipements sont sous-utilisés et pourraient bénéficier à d'autres acteurs économiques. »

Avant d'en arriver là, la journée de mardi avait pour objectif de faire se rencontrer les différents partenaires et de lister les offres et les demandes. « L'objectif est de faire ressortir le maximum de potentiels », note

Guillaume Kauffmann. « Ensuite, on s'occupera du matching (la correspondance et la mise en relation) ».

## PSA et DMC parmi les entreprises

Les produits proposés peuvent être très concrets (des gravats inertes, des cartons, de la terre, de la moquette, des pneus usagés, un appareil de sablage ou de peinture...). D'autres entrent davantage dans le domaine des services (un standard téléphonique partagé, des heures de mise à disposition d'un bureau à proximité de la gare, les compétences d'une équipe d'intervention eau/assainissement...). Certaines offres sont même immatérielles, comme cet espace vert qui pourrait convenir à un apiculteur et à ses abeilles. Une application internet (façon tableau Excel partagé) permettra de réunir les uns et les autres.

L'atelier de mardi était gratuit pour les entreprises - parmi lesquelles on comptait des « gros morceaux » de la région tels que PSA ou encore DMC. Parmi ceux qui sont déjà convaincus de l'intérêt de la formule, figure notamment le Port autonome de Strasbourg qui met en œuvre le dispositif avec succès depuis 2012.

À noter enfin que ce projet a été lauréat de l'appel à projet « économie circulaire » lancé par la Région Grand Est et par l'État via l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et qu'il a vocation à perdurer, voire à se développer.

**SE RENSEIGNER** auprès de Ronan Sebilo, conseiller entreprise à la direction développement durable de la CCI. Tél. 06.40.25.21.90. Mail : r.sebilo@alsace.cci.fr. Une nouvelle rencontre « industrie collaborative » aura lieu en mars 2017.